

LA RENAISSANCE D'AGADIR

L'ŒUVRE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL APRÈS LA CATASTROPHE DU 29 FÉVRIER 1960

Le bulletin économique et social est heureux d'accueillir dans ses colonnes un article préparé par le Docteur Benhima, actuellement Ministre des Travaux Publics, mais ancien gouverneur d'Agadir, sur les conditions dans lesquelles s'est exercée l'œuvre du gouvernement dans les mois qui suivirent la catastrophe.

De nombreux articles de presse en effet ont fait connaître au grand public certains aspects des mesures prises pour dégager et secourir les victimes, pour assurer la sauvegarde des biens mobiliers et immobiliers, pour reloger et indemniser les sinistrés ainsi que pour assurer la vie administrative de la cité.

Aucun d'entre eux n'avait jusqu'ici présenté la synthèse de l'œuvre accomplie dans ces différents domaines. Nous sommes heureux à cette occasion, d'en remercier S.E. le Docteur Benhima.

I. — CONSIDERATIONS GENERALES

Après la catastrophe, survenue à Agadir dans la nuit du 29 février au 1^{er} mars 1960 (1), le

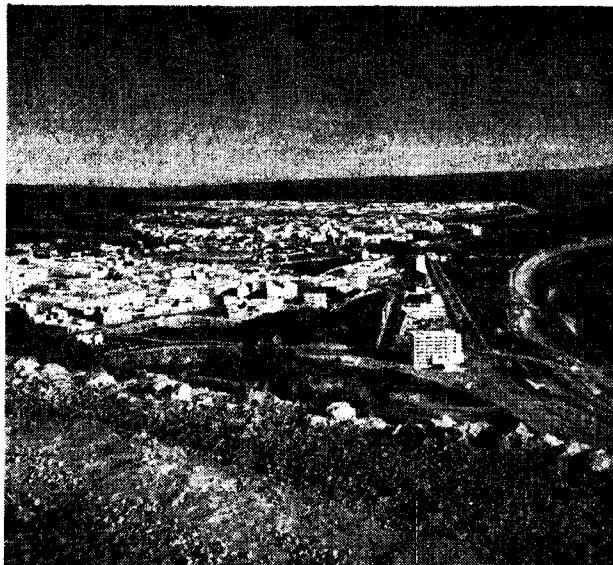


Photo 1. — Agadir avant le séisme du 27 février 1960 vue générale.

(1) Très exactement le 20 février 1960 à 23 h 41.

monde entier a montré que la solidarité humaine n'était pas un vain mot en accourant au secours de la ville martyre, secours qui a revêtu les formes les plus précieuses et les plus diverses. L'histoire de cette solidarité est à faire ; elle se fera un jour. Elle sera riche d'enseignements et il s'en dégagera certainement une philosophie et une doctrine d'entraide. Il serait souhaitable qu'il en résultât aussi des méthodes pour que cette entraide atteigne son but, dans l'ordre, utilement et sans surenchère (photo 1).

Cette solidarité a eu des effets magnifiques : Agadir a pu évacuer et traiter ses blessés, enterrer ses morts ; elle a pu sauver ses survivants. Elle a surtout disposé de tous les moyens pour héberger ceux que la nature avait frappés si durement. Les secours reçus ont permis de les nourrir jusqu'à ce jour. Que les Pays — et on peut dire que tous les Pays du monde ont contribué à ces résultats immédiats —, que ces Pays, dis-je, en soient remerciés au nom du Gouvernement marocain !

Les organismes de secours,, et je cite la Ligue Internationale des Croix-Rouges, les organismes spécialisés de l'O.N.U. ainsi que les supports qui leur servent de moyens d'action, ont aussi accouru à l'appel de notre détresse et ont contribué dans une large mesure à panser les blessures d'une ville qui comptait parmi les capitales du Royaume marocain.

Le Maroc, pour sa part, a versé dans cette bataille toutes ses disponibilités en hommes et en argent, l'exemple lui venant de son Roi et de ses enfants, les Princes et Princesses. Toutes ces disponibilités ne pouvaient cependant suffire. L'aide internationale reçue a permis de passer le cap des deux mois pendant lesquels Agadir a croupi dans ses ruines pour des impératifs sanitaires. Quiconque a vécu ces 2 mois en arrive à penser, au milieu de la désolation d'une ville magnifique qui disparut brutalement de la carte, que la nature, narguée par l'homme qui crée en quelques années ce que son œuvre réalise en des millénaires, est encore capable de détruire en quelques secondes ce que l'homme a construit pendant des siècles.

Quoi qu'il en soit, le lendemain du sinistre, Sa Majesté le Roi, défiant la nature avec une audace à laquelle l'Histoire rendra justice, décide qu'Agadir revivra en mars 1961.

En un an donc, ou plutôt en un an moins les deux mois consacrés à la Quarantaine, la ville détruite a repris ses attributs. Elle a recouvré son potentiel économique et social.

Il serait trop ambitieux de vouloir décrire dans leurs détails toutes les actions entreprises en vue d'atteindre ce but.

Faire le bilan du dévouement, du courage, de l'ingéniosité de tous ceux qui ont participé à ces actions, est une grande œuvre qu'il faudra un jour répétons-le, décrire pour l'Histoire.

Ce compte-rendu ne fera cependant que retracer, dans leurs grandes lignes, les actions administratives réalisées en guise de prélude à la reconstruction de la ville.

Il serait souhaitable que les procédures qui nous ont guidé durant cette période puissent être rédigées. Leur ensemble constitue un véritable code. Ce code a fait la preuve de son efficacité. Toutes les administrations ont pris leur part à son élaboration. Qu'elles en soient ici remerciées !

Est-ce tout ? Non ! Pendant une année, la main secourable d'une Administration qui s'est reconstituée, qui ravitailler, recase, déblaie, récupère des biens, sauvegarde en quelque sorte, tant bien que mal, une collectivité mise à nu, n'est qu'un pis-aller, une charité qu'on accepte parce que l'on ne peut faire autrement. La belle œuvre n'est pas là.

Elle est dans le drame que vivent les âmes de ceux qui l'organisent ; elle est dans le cœur de ceux qui en bénéficient. Elle consiste surtout à reconvertis par l'apprentissage à l'effort de création.



Photo 2. — Les ruines d'Agadir
après le séisme du 29 février 1960
les abords du marché central et le quartier du « Fer à cheval ».

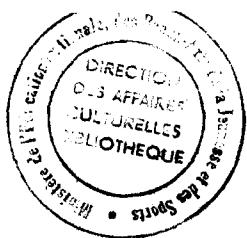


Tableau I. — EFFECTIFS DES RATIONNAIRES

	23 mai 1960		2 juin 1960		4 juillet 1960		15 juillet 1960		2 août 1960		16 août 1960		1 ^{er} sept. 1960		14 sept. 1960		17 sept. 1960		3 octob. 1960		17 octob. 1960		18 nov. 1960		18 nov. 1960					
	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		12		13					
		Adultes	Bébés	Adultes	Bébés	Adultes	Bébés	Adultes	Bébés	Adultes	Bébés	Adultes	Bébés	Adultes	Bébés	Adultes	Bébés	Adultes	Bébés	Adultes	Bébés	Adultes	Bébés	Adultes	Bébés	Adultes	Bébés			
Camp I. - Talborjt - Founti	2 733			2 043	152	2 250	154	2 200	139	2 185	120	2 202	123	1 570	83	—	—	1 730	99	1 650	100	1 895	111	1 850	110	—	—			
Camp II. - Yachech - Quartier industriel ..	3 681			3 246	499	2 655	117	2 720	125	2 743	176	2 736	171	2 519	166	—	—	2 519	166	2 519	166	2 315	147	2 386	149	—	—			
Camps III, IV, V. - Anza	2 904			2 780	120	2 422	100	2 277	174	2 341	176	2 343	185	1 529	118	—	—	1 445	105	1 297	96	1 118	84	1 200	96	—	—			
Douar Taddert	347			297	50	297	50	71	4	98	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Douars Aourir	1 800			1 550	250	1 417	250	160	8	214	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Douars Haltagoute ...	2 741			2 510	231	2 510	231	1 415	137	716	35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Douars Ida ou Tanane .	—	—	—	—	—	904	—	891	13	891	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Isolés. - Dcheira	—	—	—	—	—	—	—	—	5 306	277	—	—	—	—	—	3 055	145	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 654	178		
Isolés. - Ait-Melloul ..	—	—	—	—	—	—	—	—	2 334	151	—	—	—	—	—	760	48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 844	107	
Isolés. - Anza	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	582	33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	239	11
Isolés. - Quartier industriel	3 109	—	3 109	—	—	—	—	—	1 803	106	—	—	—	—	—	441	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	880	—	
U. M. T.	606	—	606	245	606	245	606	245	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Travaux Publics	—	—	625	84	292	871	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Taroudant	800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux	18 721	—	17 366	1431	14 224	1304	11 340	845	20 318	1147	7 281	479	5 618	367	4 838	242	5 694	370	5 466	362	5 328	342	5 436	355	6 617	296	—			

La belle œuvre n'est pas de reconstruire Agadir mais de la recréer, en ressuscitant la volonté de ses populations.

Drame humain devant ces 15 000 morts ensevelis sous les décombres ; drame humain de ces familles dispersées sur tous les chemins de la Province et du Royaume ; drame humain des patrimoines perdus : désespoirs (photo 2) !

Combien de générations faudra-t-il pour amener à l'oubli ? A sentir leur volonté de revivre, avec la détermination farouche qui caractérise les survivants d'Agadir, il faut croire que les ressorts de l'homme sont inusables.

C'est parce qu'il les a sentis tels — faut-il qu'il connaisse les hommes ! — que Sa Majesté le Roi a décidé que la Ville serait reconstruite. Parce qu'il l'a voulu, la ville d'Agadir est !

II. — LES PASSATIONS DE POUVOIR

Au lendemain du séisme qui a détruit Agadir le 29 février 1960, les Forces Armées Royales ont eu la charge de conduire, sous la Haute Autorité de S.A.R. le Prince Héritier Moulay Hassan, toutes les opérations : de garde - de sauvetage - de gestion - de secours.

Deux grands secteurs furent créés :

1^o Le secteur du périmètre urbain — périmètre interdit — où se déroulait l'opération sanitaire d'assainissement,

2^o Le secteur des camps où se réfugièrent les populations sinistrées.

Le 14 avril, et dès lors que les Autorités sanitaires eurent décrété qu'aucun danger ne menaçait plus les populations vivant autour du périmètre interdit, le Gouvernement décidait de nommer un gouverneur pour liquider les suites du séisme et, dans la mesure du possible, préparer la reconstruction.

Au 1^{er} mai 1960, l'autorité civile devait relever les F.A.R. de leur mission :

1^o En ce qui concerne le secteur des camps — gestion du matériel — ravitaillement — contrôle des mouvements — discipline, cette opération de relève s'est déroulée entre le 17 mai et le 23 mai 1960.

2^o En ce qui concerne le périmètre interdit, l'autorité civile devait prendre en mains les opérations en cours à compter du 27 mai 1960.

Deux points méritent que l'on s'y attarde :

1^o La prise en charge par l'autorité civile du stock de ravitaillement : Ce stock était relativement important ainsi qu'on peut se rendre compte à la lecture du document annexé : les denrées ont été remises par l'intendance des F.A.R. au « Croissant Rouge — Ligue des Croix Rouges », organisme que

le Gouverneur avait mis en place pour l'organisation des secours à apporter aux population sinistrées.

2^o L'inventaire de tout le matériel acquis ou offert aux sinistrés : Le procès-verbal qu'on trouvera en annexe correspond à la prise en charge, au 8 novembre 1960 et par le représentant du gouverneur, du matériel que détenait le Commandant du 1^{er} Bataillon des F.A.R.

**

Faute de personnel pour l'établir, l'autorité civile n'a pas cru devoir demander aux F.A.R. le bilan antérieur, aux dates indiquées plus haut, en ce qui concerne la gestion du matériel et du ravitaillement.

Du reste les documents de l'Armée sont suffisamment éloquents pour nous dispenser d'un retour en arrière qui aurait coûté un temps trop précieux et qu'il fallait consacrer à d'autres tâches.

Le soutien, l'aide des F.A.R. nous sont d'ailleurs restés acquis longtemps après cette passation des pouvoirs.

III. — LE RAVITAILLEMENT DES POPULATIONS

Dès le lendemain du séisme, le ravitaillement des sinistrés avait suscité de nombreuses difficultés.

Au 1^{er} mai, seuls les sinistrés de la montagne et ceux qui habitaient dans les camps en bénéficiaient. Parmi ces derniers, beaucoup n'étaient pas sinistrés. Par contre, de vrais sinistrés ne résidant pas dans les camps en étaient privés. Le Gouverneur et le service chargé du ravitaillement ont opéré tous les mouvements nécessaires pour que seuls les vrais sinistrés puissent bénéficier du secours alloué par la Ligue des Croix-Rouges, par le Croissant Rouge Marocain et par le Gouvernement.

Dans un premier temps, il a fallu donner des secours alimentaires à toute la population d'Agadir. Ce n'est qu'au début de septembre qu'en ont été privés tous ceux qui travaillaient ou pouvaient subvenir à leurs besoins. Au fur et à mesure de l'injection des populations sinistrées dans les circuits du travail, qui sont allés en augmentant de semaine en semaine, le nombre des bénéficiaires a diminué.

Le 18 novembre, l'opération « Ravitaillement » a atteint son terme définitif.

Un certain nombre d'habits, provenant de la friperie américaine, a été distribué aux mêmes populations par les Ligues de Croix-Rouge.

Les documents que nous publions en annexe permettent de se faire une idée :

1^o de l'effectif des rationnaires (tableau arrêté au 18 novembre 1960) (tableau I).

2^o de l'évolution de l'effectif des rationnaires (adultes et bébés) entre le 23 mai 1960 et le 18 novembre 1960 (fig. 1).

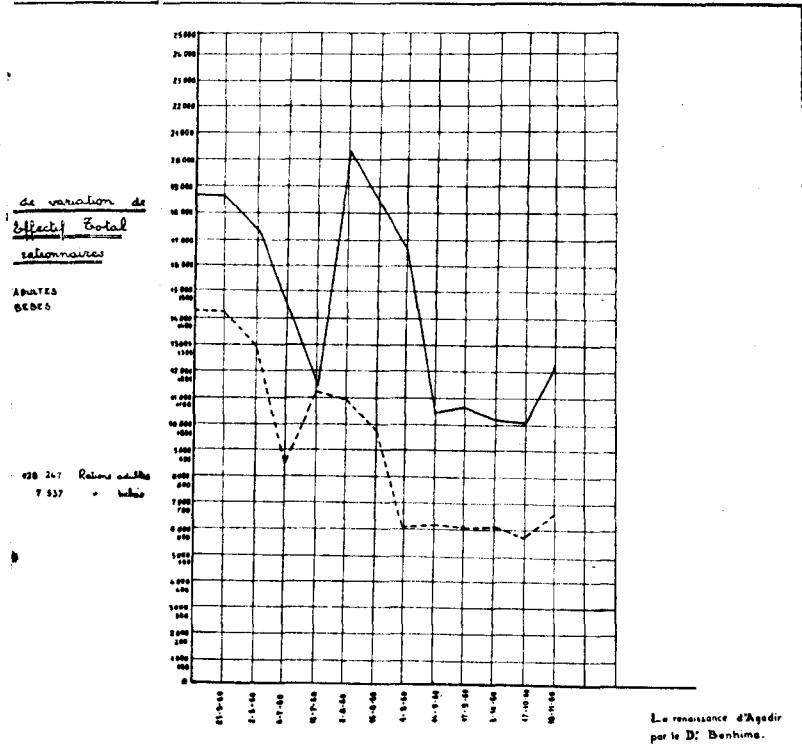


Fig. 1. — Evolution de l'effectif des rationnaires (adultes et bébés) après le séisme d'Agadir.

3^e de l'importance des denrées distribuées (tableau II).

4^o de la provenance des denrées distribuées (tableau III).

A partir du 18 novembre 1960 et jusqu'au 31 avril 1961, seuls, parmi la population, les nécessiteux restaient secourus. Néanmoins, tous les sinistrés des camps qui avaient été recasés purent bénéficier

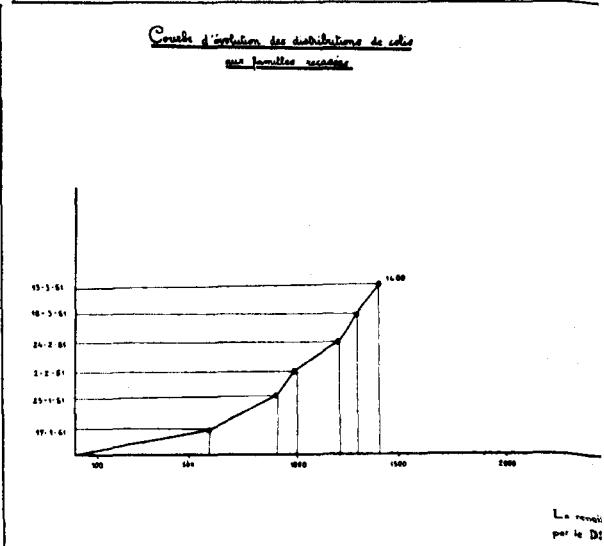


Fig. 2. — Le ravitaillement de la population d'Agadir — Courbe cumulée des distributions de colis aux familles recasées.

d'un secours alimentaire et d'un paquet contenant des couvertures, de la vaisselle et, pour les foyers avec enfants, de trousseaux pour ces derniers.

Les distributions qui ont marqué cette deuxième période peuvent être caractérisées par les tableaux suivants que l'on trouvera en annexe :

5^e denrées sorties pour confection des colis de recasement entre le 17 janvier 1960 et le 13 mars 1961 (tableau IV).

6^e courbe cumulée des distributions de colis aux familles recasées (même période) (fig. 2).

7^e Evolution des effectifs scolaires entre le 1^{er} novembre 1960 et le 1^{er} mars 1961 (fig. 3).

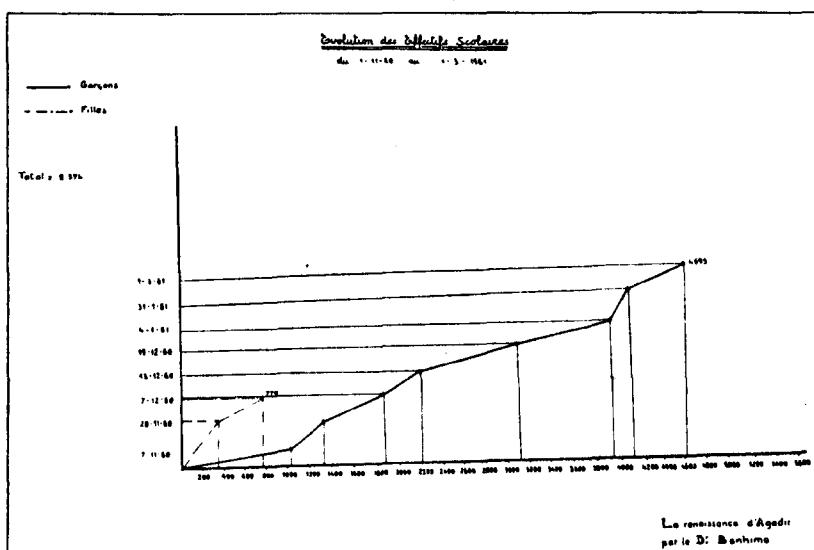


Fig. 3 — Evolution des effectifs scolaires à Agadir entre le 10 juillet 1960 et le 1^{er} mars 1961

N° 4515



Tableau II. — TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DENRÉES DISTRIBUÉES

	Farine	Sucre	Huile	Café	Thé	Légumes secs	Lait en poudre	Fromage	Lait condensé	Sel	Savon	Epices	Conserves viande	Conserves poisson
Camp I	110 784	53 733	12 699	1 496	2 229	35 904	6 235	2 396	10 586	4 274	2 000	205	555	555
Camp II	146 680	81 188	17 129	2 090	2 811	45 238	8 449	2 761	16 603	5 951	2 702	277	716	716
Camp III - IV - V Anza .	98 972	47 736	12 359	965	2 368	31 133	5 899	2 685	10 148	3 811	1 932	218	360	360
Douar Taddert	5 442	2 462	780	27	158	1 815	261	314	1 114	120	93	27	—	—
Douar Aourir	25 480	11 381	3 666	135	715	8 487	1 159	1 586	5 370	491	428	135	—	—
Douar Hal Tagoute ..	48 280	22 084	6 849	206	1 201	16 094	2 397	2 583	6 227	968	982	206	—	—
Douar Ida ou Tanane .	12 030	6 015	1 525	—	402	4 011	804	—	312	536	446	—	—	—
Isolés Dcheira	108 293	54 148	8 056	1 643	1 966	27 877	6 690	—	9 117	5 229	1 678	—	1 643	1 643
Isolés Ait-Melloul	42 237	21 219	3 410	830	579	9 930	2 448	—	4 389	1 711	651	—	830	830
Isolés Anza	8 465	4 233	843	108	175	2 284	518	—	748	422	206	—	108	108
Isolés Q. Industriel ...	56 598	25 941	6 947	630	1 210	16 970	2 156	3 055	2 688	1 460	1 109	234	396	396
U. M. T.	9 090	4 091	1 305	47	260	3 030	423	607	5 145	182	152	46	—	—
Travaux Publics	6 014	2 584	1 148	—	191	2 532	502	477	1 572	252	83	—	—	—
Taroudant	—	—	—	—	60	600	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	678 365	336 815	76 716	8 177	14 325	205 905	37 941	16 464	74 029	25 507	12 462	1 348	4 608	4 608

Tableau III. — PROVENANCE DES DENRÉES DISTRIBUÉES

Denrées	Quantités reçues	Stock laissé par les F.A.R. au 17 mai 1960	Dons C.R. et C.R.M.	Achats du Ministère Intérieur
Farine	824 658	—	(N.C.W.C.) 824 658	—
Sucre	363 088	431	162 804	199 853
Huile	79 716	4 100	27 716	47 900
Légumes secs	212 338	21 036	95 087	96 215
Café	12 569	1 500	10 069	1 000
Thé	16 786	31	1 960	14 795
Fromage	16 464	11 852	4 612	—
Lait concentré	117 256	14 376	102 880	—
Lait en poudre	45 535	—	(N.C.W.C.) 45 535	—
Savon	13 433	6 278	—	7 155
Sel	26 007	58	949	25 000
Conсерves poisson..	4 879	189	4 690	—
Conсерves viande ..	7 516	—	7 516	—
Pâtes alimentaires..	1 400	—	1 400	—
Totaux	1 741 645	59 851	1 289 876	391 918

Tableau IV. — DENRÉES SORTIES POUR CONFECTIION DES COLIS DE RECASEMENT

Dates	Farine	Sucre	Huile	Thé	Café	Légumes secs	Savon
17 janvier 1961 ..	6 000	2 400	—	300	300	1 200	150
25 janvier 1961 ..	3 000	1 200	—	150	150	600	75
2 février 1961 ..	1 000	400	—	50	50	200	25
24 février 1961 ..	2 000	800	—	100	100	400	50
10 mars 1961 ..	1 000	400	—	50	50	200	25
13 mars 1961 ..	1 000	400	—	50	50	200	25
Totaux	14 000	5 600	—	700	700	2 800	350

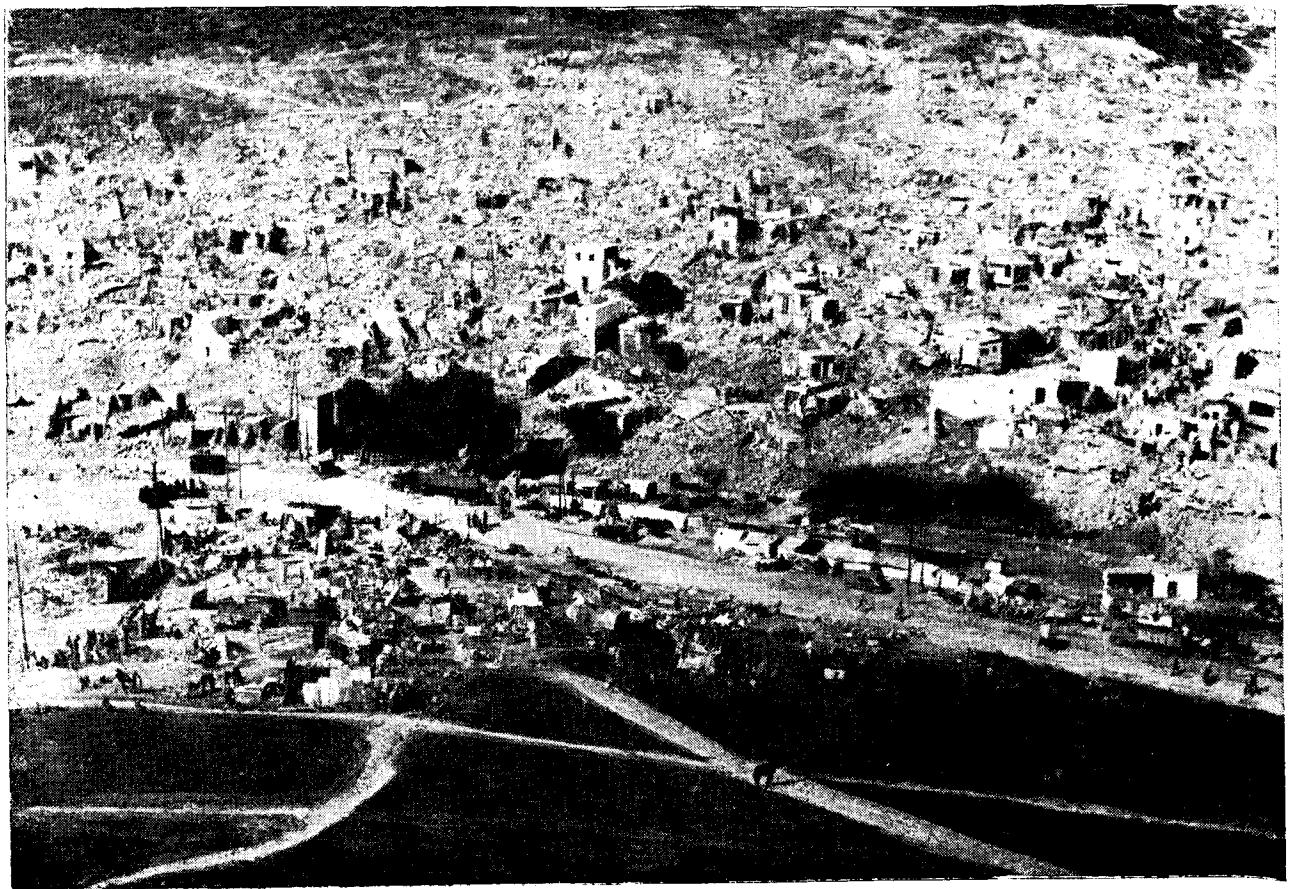


Photo 3. — Les ruines d'Agadir après le séisme du 29 février 1960 le quartier de Yachech.



Photo 4. — Les ruines du quartier de Founti.

N° 7.515.

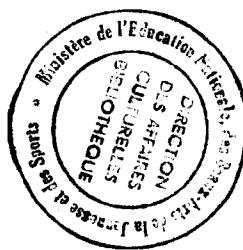


Tableau V.

Dates	Bénéficiaires	Hommes	Femmes	de 16	à 6 ans	Bébés	Total
10 et 11 juin 1960	Camp II	898	863		138	192	2 597
1 ^{er} juillet 1960	U. M. T.	259	226		115	82	869
27 juillet 1960	Camp I	764	763		195	120	2 299
18 août 1960	Rappel Camp II	80	95		33	17	279
19 et 20 août 1960	Anza	693	815		253	186	2 483
17 août 1960	Rappel Camp I	42	40		6	7	120
19 au 23 septembre 1960	Isolés	4 024	3 911		143	787	13 330
30 septembre 1960	Rappel isolés	241	173		84	72	848
28 octobre 1960	Taddert	100	109		9	12	341
28 octobre 1960	Aourir	427	463		32	74	1 518
28 octobre 1960	Tamghart	67	74		14	7	255
29 octobre 1960	Tabatkoute	257	261		75	43	1 037
29 octobre 1960	Tagadirt	95	104		2	29	324
29 octobre 1960	Iferkhesse	159	165		96	39	617
29 octobre 1960	Taourirt	123	132		61	43	460
29 octobre 1960	Anounfeg Ida-Ou-Tanane.	233	243		72	64	770
	Totaux	8 462	8 437		328	1 774	28 147

On peut y ajouter le tableau de distribution des vêtements entre le 10 juillet 1960 et le 29 octobre 1960, bien que ce tableau soit à cheval sur les 2 périodes (tableau V).

Depuis mai 1961, la municipalité d'Agadir se court donc normalement ses nécessiteux.

Notons aussi que la population scolaire bénéficie, depuis octobre 1960, grâce à la farine de la N.C.W.C., du lait de l'UNICEF et des libéralités de « The Save Children Fund », d'un petit déjeuner copieux. Cette action s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire 1960-1961.

IV. — LES OPERATIONS TECHNIQUES DU DEBLAITEMENT — LE RETABLISSEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DE LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE

1° Le déblaiement (photo 3)

On sait dans quel état le séisme avait laissé la ville d'Agadir. Pour préparer cette dernière à la reconstruction, pour retirer les biens qui étaient sous les décombres, le déblaiement des ruines et des décombres s'imposait à la fois comme une opération technique et comme une nécessité administrative pour résoudre les problèmes d'indemnisation des sinistrés, de biens sous séquestres ou de récupération des biens disponibles (photo 4).

L'opération technique débutait au mois de juin 1960 ; elle fut pratiquement achevée le 15 février 1961 ; mais elle ne sera intégralement parachevée qu'au fur et à mesure que les quartiers seront livrés à la reconstruction.

Notons, à ce propos que moins de 12 heures après le séisme, les premiers D 8 de la R. E. I. arrivaient à Agadir, en provenance de Marrakech, et entreprenaient les travaux de déblaiement sous la direction de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chausées, Chef de la Circonscription du Sud.

48 heures après le séisme, le matériel suivant était rassemblé à Agadir :

2 motorgraders, 2 bulldozer D 8, 1 D 6, 1 pelle, 1 compresseur et de nombreux camions et semi-remorques.

Ce matériel est resté sur place plusieurs mois après le séisme.

Le déblaiement s'est déroulé suivant 2 phases bien distinctes :

Au cours de la première phase, il s'est agi surtout d'opérations localisées, entreprises en vue d'assurer la récupération des cadavres et des biens gisant sous les ruines.

Cette phase s'est achevée en juin 1960.

Dans l'intervalle des 2 phases fut alors entreprise une opération expérimentale partant sur deux lots types choisis pour représenter l'ensemble des travaux de déblaiement restant à exécuter. Cette opération consistait dans l'exécution de 2 chantiers-tests de déblaiement qui furent confiés par l'arrondissement des T. P. à la Régie des Exploitations Industrielles et qui furent terminés le 10 octobre 1960.

Ces chantiers qui portaient sur le déblaiement de 20 000 m³ ont entraîné la mise en œuvre de 3 tracteurs D 8, de 2 pelles et d'un traxcavator.

Au cours de la deuxième phase, qui eut lieu d'août 1960 au 15 février 1961, l'opération fut alors menée en grand, en vue de réaliser l'enlèvement complet de toutes les ruines.

Au cours de cette opération, les travaux réalisés consistent :

a) dans le nivellation, exécuté en régie, des quartiers de la Kasbah, de Yachech et de Founti.

b) dans le déblaiement du quartier du Talborj où 300 000 m³ furent enlevés en moins de 2 mois et demi. Les travaux, entrepris le 26 septembre 1960, furent achevés le 10 décembre 1960.

c) dans le déblaiement et le nettoyage de la Ville nouvelle et du quartier administratif, exécuté à l'aide des engins loués à la Régie des Exploitations Industrielles à qui fut confié en outre l'arasement de certains quartiers d'Anza, de Founti et de Yachech (photo 5).



Photo 5. — Le déblaiement des immeubles détruits chantier de la REI.

Le matériel mis en œuvre comprenait : 5 tracteurs D 8, 1 tracteur D 6, 3 pelles, 2 traxcavator, 20 camions. En outre, de nombreux travaux de chargement furent effectués à la main.

Le volume déblayé s'est élevé à 180 000 m³ dans le délai, prévu à la convention, de 4 mois et demi.

L'utilisation rationnelle des engins a permis de mener les travaux avec une grande célérité et dans des conditions de sécurité parfaite.

Les grues ont généralement été utilisées en sonnettes, soit par pilonnage vertical, soit en donnant du ballant à la masse et en attaquant les parties faibles de la construction (portes, fenêtres).

Les contrepoids des grues détruites du port d'Agadir étaient utilisées comme moutons.

Dans certains cas, le travail a été facilité par la légèreté relative des constructions, mais la plupart des immeubles endommagés ont été abattus au câble tiré par un tracteur, plus rarement par l'attaque directe à l'angledozer, cette dernière méthode n'étant valable que pour des bâtiments de faible hauteur.

Il a pu être ainsi constaté à cette occasion l'élasticité des constructions, qui ne s'écroulaient souvent que quelques minutes après le dernier choc.

Enfin, la R.E.I. eut à procéder au nivellement général de la ville en mettant en œuvre 2 motograders, 2 traxcavators et 2 D W 10.

d) enfin, dans le déblaiement du centre d'Anza et des parties démolies du Quartier industriel.

Ces travaux furent menés par un service créé spécialement à cet effet à l'Arrondissement des Travaux Publics d'Agadir (photo 6).

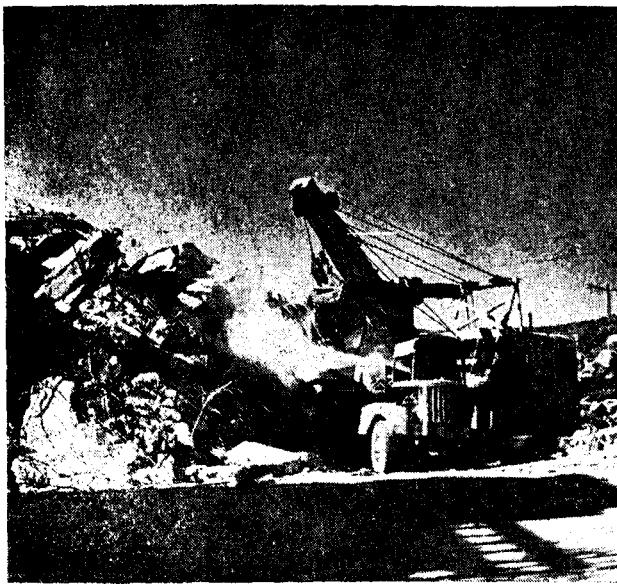


Photo 6. — Le déblaiement des immeubles détruits au quartier du « Fer à cheval ».

Cependant quelques immeubles, classés d'après les fiches d'expertises comme étant éventuellement réparables et dont le sort ne sera fixé qu'au vu des devis des réparations, constituent d'éventuels travaux

de déblaiement qui ne pourront être entrepris qu'au fur et à mesure de l'établissement de ces devis.

L'opération déblaiement s'est déroulée à la satisfaction de tous, dans d'excellentes conditions d'organisation, de sécurité et de rapidité d'exécution. Plus de 750 000 m³ ont ainsi été enlevés.

Le montant des dépenses engagées au titre du déblaiement s'est élevé à 300 millions de francs en 1960 et à 6 millions de dirhams en 1961, soit au total à 9 millions de dirhams.

Précisons toutefois que ces dépenses comprennent celles de la période de sauvetage ainsi que celles qui avaient été engagées par les différents services rattachés aux opérations de déblaiement (adoubs de la Justice, achats de cercueils, dépenses de prophylaxie du Service de la Santé, etc...)

2^e Le rétablissement de l'alimentation en eau

Gérante de la municipalité en ce qui concerne la distribution d'eau potable, la R.E.I. a procédé, dès le lendemain du séisme, à l'expertise des installations et à la remise en marche de la station de pompage qui, fort heureusement, n'avait subi que peu de dommages.

En attendant la remise en eau d'une partie du réseau, qui, bien que techniquement possible 24 heures après le séisme, avait dû être retardée de quelques jours pour des raisons d'hygiène, le ravitaillement en eau de la cité sinistrée a été assuré par des camions citernes dont certains s'alimentaient à la station des Dunes, d'autres par dessoutage d'anciens navires du port d'Agadir.

Les camps de secours n° 1 et n° 2 ont été également alimentés, le premier par rotation de camions citernes, le second à l'aide d'un garage équipé par la R.E.I.

Depuis la date du séisme la R.E.I. a procédé à la remise en état complète des installations et aux extensions nécessitées par la construction des cités d'urgences.

Ces travaux comprennent :

- la pose d'environ 15 kms de canalisation.
- la construction de deux nouveaux réservoirs (réservoir d'Anza de 600 m³ et nouveau réservoir du quartier industriel, soit 2 fois 600 m³).
- la réparation des 2 réservoirs existant au Tal-borj.
- la reconstruction de la station de pompage des Dunes dont le génie civil avait été sérieusement endommagé.

En liaison avec le service des ressources en eau de l'Office national des irrigations, la R.E.I. procède d'ailleurs aux recherches de nouveaux points d'eau pour l'alimentation du nouvel Agadir.

Les forages exécutés jusqu'à présent n'ont cependant pas encore donné de résultats positifs.

3^e La remise en état du réseau de distribution électrique

Dans un délai de huit jours après le séisme, la R.E.I. a réalisé l'électrification des camps n° 1 et n° 2, celui de l'hôpital international, celui du P. C. des Travaux Publics et elle s'est chargée en outre des chantiers nocturnes de déblaiement.

5 groupes électrogènes avaient pu être en place dans un délai d'une semaine.

V. — LES TACHES QUI ONT INCOMBE AU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR A L'EGARD DES OPERATIONS DE DEBLAITEMENT

Au regard des opérations de déblaiement, le souci du Ministère de l'Intérieur a été :

1^o de donner une sépulture décente à tous les corps que recélaient les immeubles détruits. On trouvera les statistiques dans le rapport de la Santé Publique analysé au chapitre VIII.

2^o de veiller à ce que les biens des populations soient remis à leurs propriétaires ou ayants-droit avec le maximum d'honnêteté et de justice.

Nous insisterons sur ce point, car, comme on peut le deviner, ce fut la tâche essentielle et combien capitale qu'il fallait entreprendre pour donner satisfaction à une population qui s'est heureusement montrée disciplinée. La loyauté avec laquelle les entreprises et les services d'ordre ont mené cette opération mérite d'être signalée.

Les biens mobiliers ou en numéraires que le séisme avait laissé sur le terrain ou sous les décombres peuvent être groupés sous quatre rubriques :

a) les biens restés dans les immeubles détruits, mais accessibles : biens mobiliers, linge, bijoux, etc... Ils ont fait l'objet de l'opération « récupération des biens accessibles » ;

La ville ayant été déclarée « interdite » dans les premiers jours qui ont suivi le tremblement de terre, beaucoup de biens : meubles, bijoux, marchandises, étaient restés dans ces locaux. Pendant toute la période de la quarantaine, la ville était ceinturée par les forces de l'ordre. Ces biens étaient effectivement gardés.

Comme il fallait que la population réintègre le périmètre urbain et comme on ne pouvait garder chaque maison, il fut décidé de permettre aux propriétaires de ces biens de les récupérer. Cette phase a duré du 20 mai au 30 juin 1960. C'est ainsi que nombre de fortunes ou d'avoirs plus modestes ont pu être rendus à leurs propriétaires.

Le fait que cette phase n'ait laissé aucun contentieux est la meilleure démonstration de l'efficacité de la procédure suivie.

Cette procédure comportait les phases suivantes :

1^o un propriétaire ou un locataire se présentait au service des Travaux Publics qui déléguait un de ses agents pour savoir si l'accès à l'immeuble d'habitation ou au magasin ne présentait aucun danger d'éboulement ;

2^o nanti de cette pièce, l'intéressé se rendait à la Municipalité pour faire la preuve de son identité et de sa résidence dans les lieux. Les consulats visaient ces pièces quand il s'agissait d'étrangers ;

3^o au vu de ces pièces, le Gouverneur autorisait la récupération des biens et mandait avec le propriétaire un agent des services de la Province. La récupération des biens s'effectuait alors ;

4^o un procès-verbal était dressé ; il était signé à la fois par l'intéressé et par l'agent de la Province.

Toutes les copies qui intéressent cette opération sont déposées dans les archives de la Province. Seuls les retardataires ou les négligents, qui n'avaient pas répondu aux appels des autorités provinciales, ou qui s'étaient ravisés 6 mois après, ont pu ne pas être satisfaits.

La liquidation des conséquences du séisme ne pouvait se dérouler que grâce à un calendrier strict, comportant une chaîne d'opérations qui, dans certains cas tout au moins, ne souffraient aucun chevauchement.

Un hommage particulier doit être rendu à cette occasion aux F.A.R., aux Forces auxiliaires et aux services consulaires, qui ont aidé les autorités à mener à bien cette opération délicate, avec une courtoisie et un sang-froid qui ont couronné l'honnêteté parfaite de son déroulement.

b) les biens mis sous scellés par les services de la Sûreté Nationale pendant les premiers mois du séisme représentaient des fortunes considérables, souvent sans aucune identification. Elles consistaient, soit en bijoux de valeur, soit en sommes d'argent, en monnaies marocaines ou étrangères, en appareils photographiques, en fourrures, en armes, en lots de lingerie, en argenterie. La manipulation de ces biens sous scellés a été entourée des soins particuliers du Gouverneur, afin que jamais moins de 7 personnes ne procèdent à leur liquidation. C'est une commission présidée par le Gouverneur, qui groupait un représentant du Pacha, un représentant de la Justice moderne, un représentant de la Justice du Chrâa, le Commissaire Central, le Médecin-Chef de la Province. Les tâches de cette commission sont définies plus loin (conf. chap. VI — Les biens sous-scellés).

Une procédure a été établie pour la liquidation de ces biens, liquidation qui a eu lieu en un certain nombre de réunions qui, toutes, ont fait l'objet de procès-verbaux.

En gros, tout ce qui a pu être identifié a été rendu aux propriétaires ou à leurs ayants-droit et il est à signaler que les étrangers ayant résidé à Agadir ont pu récupérer, à leur grande satisfaction,

tout ce qu'ils avaient perdu lors du séisme. Des bijoux de grande valeur ont pu être rendus à leurs propriétaires qui n'espéraient plus les retrouver.

Les Marocains ont pu ainsi récupérer leurs biens mis sous scellés. Les archives de la Province renferment les décharges concernant ces sous-scellés et un livre-registre numéroté atteste de la prise de possession des biens par leurs propriétaires.

Une autre partie des sous-scellés, parce que non identifiés, ont été gardés à la Province. Le numéraire a été versé à la Banque du Maroc en un compte administratif bloqué au nom du Gouverneur. 104.000 DH environ, (2) 4 kg d'or en bijoux traditionnels ont été déposés à la Banque du Maroc. Cette somme d'argent et ces bijoux attendent que le gouvernement statue sur leur destination. 4 sacs remplis de bijoux en argent de très grande valeur, du point de vue artisanal, sont à la Province. Un tri devrait en être fait pour verser au futur musée d'Agadir les bijoux qu'il mérite. Les autres attendront qu'une décision soit prise à leur sujet.

Parmi les sous-scellés, il reste une centaine d'enveloppes dont les propriétaires sont connus mais qui ne se sont pas présentés. La commission des sous-scellés a décidé de leur destination le 24 juin 1961.

c) Un certain nombre de biens ont été retirés des décombres, les propriétaires étant présumés vivants. Ils ont été remis au curateur. Ce fonctionnaire de la justice, d'abord placé sous l'autorité du Gouverneur, en a remis un certain nombre. Mais à la date du 10 mars 1961, le Gouverneur l'a mis sous l'autorité du Président du Tribunal.

d) Toute la ferraille, les portes, fenêtres, matériel sanitaire, matériels divers, récupérés après le déblaiement des immeubles arasés, ont été, soit utilisés pour la reconstruction, soit distribués aux sinistrés, soit détruits, lorsqu'ils n'étaient plus utilisables.

Les ventes de matériel, qui ont été effectuées par le Service des Domaines, ont rapporté : 10 millions 181.940 francs, somme déposée à la Banque du Maroc.

Le matériel de cuisine, la vaisselle, les objets de ménage ont été distribués aux sinistrés.

Une bibliothèque de 600 livres a été remise au Foyer Culturel de la Jeunesse et des Sports.

Un lot d'armes blanches en mauvais état a été jeté à la mer pour éviter qu'il ne soit remis en circulation.

VI. — LES BIENS SOUS-SCELLÉS

Parallèlement aux opérations de déblaiement, l'Administration procéda à la reconnaissance des biens encore utilisables et à leur mise sous-scellés.

(2) 10.399.918 F exactement.

A cet effet une Commission dite « des biens sous-scellés » fut instituée par le Gouverneur au milieu de l'année 1960. Elle se composait du Cadi, du Capitaine Kermiche, du Commissaire Tarik, du Khalifa du pacha (M. Belkahia), de M. Peyric, juge au tribunal moderne, et du Docteur Guillaume.

Elle avait pour mission :

- de procéder au tri des biens mis sous-scellés au cours de la période de bouclage de la Ville morte par les S.R.P.J. de Rabat, Casablanca et Agadir et, au cours des travaux de déblaiement, par le S.R.P.J. d'Agadir ;
- d'identifier, dans la mesure du possible, les propriétaires ou ayants-droit de ces biens ;
- d'établir une procédure de restitution des scellés identifiés et d'en réaliser l'application ;
- de statuer sur le sort des biens inidentifiables ou dont les propriétaires ou ayants-droit ne se ferraient pas connaître.

Au cours de différentes séances de travail, cette Commission s'est efforcée de réaliser ce programme. Elle a d'abord effectué, au cours des séances des 22 août, 15 et 16 septembre 1960, le tri et l'identification des scellés établis du 1^{er} mars au 17 mai 1960 par les S.R.P.J. de Rabat, Casablanca et Agadir.

Les biens identifiés firent l'objet de différentes listes partielles et d'additifs puis, après classement, regroupement des différents lots appartenant à un même propriétaire et numérotage de référence, furent récapitulés sur une seule liste.

Lors des séances des 24 et 27 octobre 1960, la Commission procéda au tri des biens mis sous-scellés par le S.R.P.J. d'Agadir, au cours des travaux de déblaiement exécutés du 17 mai au 10 octobre 1960, biens qui faisaient l'objet de la liste susvisée ainsi que de son correctif. Les biens identifiés lors des séances ont été ainsi énumérés sur une liste globale des biens identifiés.

Au cours de ces différentes séances, la commission a également institué une procédure de restitution des biens identifiés, ceux-ci après inscription sur un registre en face de la pièce correspondante.

Pour faciliter cette procédure et donner, le plus rapidement possible, satisfaction aux sinistrés, les biens identifiés appartenant à des étrangers ont été remis globalement aux différents Consuls ou Ambassadeurs qui les représentaient.

A la suite ou au cours des premiers travaux se sont fait connaître des propriétaires dont les biens avaient été mis sous-scellés et fournissant, soit des numéros de scellés, soit des listes ou des descriptions de divers objets ou valeurs dont ils en réclamaient la restitution. Ces réclamations, portant sur des scellés non identifiés par les S.R.P.J. ou par les travaux de la commission, ont fait l'objet d'une liste complémentaire. Les solutions qui ont pu ou

pourront être apportées à ces réclamations feront l'objet d'une liste qui sera portée, au fur et à mesure que les recherches seront effectuées, parmi les biens non identifiés mis en dépôt soit dans une chambre forte de la Banque du Maroc, soit dans une pièce des bureaux de la Province.

Ce contentieux une fois réglé, il appartiendra à la Commission de statuer sur le sort des biens non identifiés ou non réclamés par leurs propriétaires et d'en définir la destination.

VII. — LES ŒUVRES ÉTRANGÈRES

Ainsi que nous l'avons souligné en exergue, le séisme d'Agadir a suscité de nombreux concours de la part des gouvernements étrangers et des organisations privées, tant pour les secours de première urgence que pour les distributions de vêtements, les installations provisoires et même dans le cadre du relogement de la population (photo 7).



Photo 7. — La recherche des survivants et des cadavres par les équipes de secours au quartier du « Fer à cheval ».

Une revue de tous les concours et de toutes les initiatives privées est délicate à présenter, car elle risque d'aboutir à de graves omissions et nous nous en excusons par avance auprès des organismes et gouvernements intéressés.

Notons cependant que, dès le début de la catastrophe, de nombreux volontaires étrangers, mêlés aux sauveteurs marocains, contribuèrent efficacement à dégager les survivants et à porter aux malheureux sinistrés les premiers secours.

C'est ainsi qu'un premier hommage doit être rendu à l'ensemble du personnel de la base aéronavale française qui, à tous les échelons de la hiérarchie et au milieu des pires difficultés, se dépensa sans compter pour rechercher les survivants, ouvrir les premières voies d'accès, assurer l'atterrissage ou

l'envol des avions de secours et héberger les sinistrés. Ces secours furent encore renforcés le surlendemain par le détachement d'un bâtiment de la Marine nationale française, arrivé sur les lieux le lendemain même de la catastrophe.

Dès les premiers jours, les services américains et tout particulièrement l'U.S. Air Force mirent en œuvre un pont aérien d'avions transporteurs ce qui facilita grandement l'arrivée des sauveteurs et l'approvisionnement des denrées de première nécessité.

C'est au cours de cette période que le Gouvernement fédéral allemand installait un très vaste hôpital militaire de campagne dont l'action pendant un mois fut particulièrement efficace et qui fut ensuite cédé gratuitement au Croissant Rouge marocain.

Les installations sanitaires et chirurgicales de cet hôpital, parmi les plus modernes dans ce domaine, s'abritaient sous 3 vastes tentes : dans la première, la salle de réception et d'examen ; dans la deuxième, les lits (au nombre d'une soixantaine) et, dans la troisième, un bloc opératoire complet avec sa table d'opération munie d'un éclairage spécial. Une centaine de militaires y étaient employés : 6 médecins, 45 infirmiers et plus d'une cinquantaine d'hommes employés pour assurer les liaisons et les transports. Quarante avions avaient amené d'Allemagne tous les médicaments et tout le matériel nécessaires.

Lorsque l'œuvre médicale fut entièrement accomplie, la remise solennelle de la totalité des installations allemandes à la Princesse Lalla Malika et au Croissant rouge fut particulièrement appréciée des Services de Santé.

Tout récemment encore, les Œuvres d'entr'aide allemandes confirmaient, en outre, qu'une somme de 2 millions de deutsche marks (2.5 millions de dirhams) avait été mise à la disposition des sinistrés.

L'œuvre de M. le Consul général Obermayer de Casablanca, qui fut sur les lieux peu de temps après la catastrophe et qui se consacra à l'hébergement des sinistrés pendant plusieurs semaines, mérite, elle aussi, d'être citée en exemple.

Presque tous les gouvernements représentés au Maroc, Italie, Espagne, Portugal, Grande-Bretagne, etc... firent acheminer des secours souvent à l'aide d'avions particuliers. La Ligue arabe, la Croix-Rouge internationale, le Secours catholique international et le Secours catholique de France, les organisations protestantes, YMCA en particulier, envoyèrent des médecins, des infirmiers, mais aussi et surtout des médicaments, des vivres et des vêtements.



En ce qui concerne les organismes privés qui contribuèrent le plus efficacement à venir en aide aux sinistrés, il convient de mentionner plus spécialement :

- l'Œuvre des Quakers, représentée par l'American Friends Service Committee, de Philadelphia U.S.A.) et le Friends Service Council de Londres qui consacrèrent 1 137 000 francs à des initiatives particulièrement heureuses.
- le Service chrétien international pour la Paix (EIRENE) qui, assurant le relai du World Council of churches, distribua le matériel recueilli en Allemagne, en France, en Amérique, aux Pays-Bas et en Italie et participa activement à l'organisation des premiers secours, tant à Agadir que dans les villages sinistrés de la montagne. Au total, 43 295 DH de produits de première nécessité, de vivres, de médicaments et de vêtements furent distribués par cet organisme.

— l'Association britannique « Save the children fund » enfin, représentée à Agadir par Miss Cresswell Turner, après avoir aidé à l'achat du matériel nécessaire à la construction de baraqués par un don de 2 000 DH, a assuré ensuite une aide mensuelle pour l'achat du pain et du cacao.

Nous ne pouvons citer que les Œuvres qui ont bien voulu présenter au gouvernement provincial un bilan de leurs activités ; mais il y en a beaucoup d'autres qui se contentèrent d'agir sans penser à faire formellement état de leur activité et auxquelles il convient de rendre un particulier hommage.

**

Mais c'est aussi dans l'action pour le relogement des sinistrés que des initiatives étrangères se manifestèrent : concours et projets d'ingénieurs et d'architectes étrangers, visites d'experts, cession de matériaux de construction, etc.

Les services américains de l'Ambassade des U.S.A. fournirent de nombreux chalets Dallas. Les britanniques firent don de charpentes légères en acier pour les bâtiments provisoires. La Yougoslavie a fourni, en faveur de la ville sinistrée d'Agadir, 13 chalets préfabriqués et 2 bâtiments servant de bourse du travail. Une initiative récente mérité enfin d'être citée en exemple, celle de la Cité Suisse, due à la générosité du peuple helvétique. C'est en effet à la suite de la catastrophe que fut décidée la construction d'une « Cité suisse » qui comportera 80 unités d'habitation, 8 magasins et une maison de jeunes.

Ces constructions, du type bungalow, seront aséismiques du fait qu'elles ne comporteront qu'un squelette en acier formant l'ossature des parois et des toitures traitées en matière légère. Cette matière est constituée par du béton cellulaire et de la gravette de pouzzolane dont on connaît les propriétés isolantes et inaltérables.

Les travaux de construction vont commencer très prochainement.

VIII. — L'ŒUVRE DU CROISSANT ROUGE MAROCAIN ET DES SERVICES DE PROPHYLAXIE DU MINISTÈRE DE LA SANTE

En face des multiples initiatives étrangères, il ne faut pas perdre de vue que le Croissant Rouge marocain entreprenait une œuvre considérable qu'il est particulièrement difficile de chiffrer mais dont il convient de souligner l'efficacité et surtout le caractère de pérennité.

Sur le plan de l'action de secours aux sinistrés, l'œuvre du Croissant Rouge marocain se cristallisa et se cristallise encore autour de l'envoi de colis type (100 à 200 encore par semaine en mars 1961) et de la distribution de vivres et de vêtements aux miséreux.

Sur le plan des secours aux enfants, le Croissant Rouge a organisé des « Gouttes de lait ». Cette action, de loin la plus importante, puisqu'elle mobilise l'ensemble du personnel de cet organisme, a, depuis le 7 novembre 1960, pris une importance de plus en plus grande. Onze établissements scolaires groupant 5 274 élèves sont bénéficiaires de distributions qui s'étendent par semaine à 2 200 boîtes de lait condensé et à plus de 20 000 litres de lait.

Le Croissant Rouge a ouvert en outre un cours de secourisme, a mobilisé plus de 200 jeunes gens et jeunes filles volontaires et a même étendu son action au-delà de la ville, dans la province d'Agadir.

**

Il serait par ailleurs injuste d'omettre de mentionner l'œuvre administrative et technique entreprise par le Ministère de la Santé. La destruction de la ville devait poser, en effet, pour les services de Santé de la province, des problèmes vitaux, aussi bien dans l'immédiat, pour les victimes du cataclysme, que, à plus longue échéance, pour le devenir de la ville.

Il s'agissait, en particulier, pour la Division de la santé :

- d'organiser l'évacuation des blessés et d'en assurer l'hospitalisation dans les plus brefs délais ;
 - de reconstituer l'infrastructure détruite par le séisme ;
 - d'assurer la réorganisation de la Santé Publique dans la Province pour garantir aux habitants une présence médicale indispensable ;
- Et, pour la Division de la Prévention :
- d'assurer la Prophylaxie de la ville sinistrée ;
 - de protéger, par les mesures d'hygiène nécessaires, les populations déplacées ;
 - de réorganiser l'infrastructure préexistante.

Mais si, dès les premiers instants du séisme, l'évacuation des blessés pouvait être assurée vers des formations équipées et encadrées, soit provinciales, grâce aux moyens de transports publics ou privés, soit vers d'autres provinces, par voie aérienne, l'application des mesures de prophylaxie nécessaires devait mettre en jeu la participation en personnel, matériel et ingrédients, de l'ensemble des Services de Prévention au Maroc, les moyens subsistants sur Agadir ne permettant pas de faire face à l'ampleur de la tâche requise.

Il fut donc nécessaire de réorganiser entièrement un Service de Prophylaxie, pour lequel il fallut d'abord cadrer les tâches à accomplir et définir les moyens nécessaires.

Sans entrer dans le détail des moyens mobilisés à cette occasion, il convient de souligner que les différentes tâches imposées au Service de Santé par le séisme d'Agadir purent être exécutées grâce à

une large participation des Services extra-provinciaux qui assurèrent, dans des conditions extrêmement difficiles, une tâche ingrate et pénible et permirent ainsi la réorganisation des services locaux qui purent, secondairement, assurer la relève.

Il est à noter que les difficultés qui se présentèrent et que la majorité des problèmes qui se posèrent les premiers jours furent d'ordre non technique et visèrent, en fonction des conditions de vie locale, les gestions : ravitaillement, cantine, hébergement, transports, dotations en matériel et produits techniques, le potentiel humain n'ayant jamais fait défaut.

Il conviendrait de tirer de cette expérience une conclusion qui consisterait à envoyer sur les lieux d'une catastrophe, non pas des individualités, mais des équipes organisées (SPHMP au complet), avec les cadres, les moyens de transport, le matériel technique, le matériel de campement et de couchage, le ravitaillement, etc.

Cette solution permettrait une intervention immédiate sur le terrain, sans avoir à attendre les moyens nécessaires.

IX. — L'INDEMNISATION DES SINISTRÉS

Le gouvernement s'est également préoccupé de l'indemnisation des sinistrés. Il s'agit, en fait, plus d'un secours que d'une indemnisation, puisqu'aussi bien la responsabilité de l'Etat dans les causes et les effets du séisme ne peut en aucune sorte être engagée. Dans le discours qu'Elle a prononcé sur place dès le mois de juin 1960, Sa Majesté Mohammed V avait affirmé la volonté du pays tout entier de redonner à chaque sinistré le maximum de moyens pour qu'il puisse reprendre sa place normale au sein de la communauté. A cet effet, deux dahir fixant les conditions d'attribution de secours aux victimes du séisme ont été scellés à la date du 17 janvier 1961.

Ces textes, qui devaient être complétés par plusieurs arrêtés d'application, s'appliquent, le premier au périmètre municipal d'Agadir et à une partie de sa zone périphérique, le deuxième aux villages sinistrés de la montagne.

A. Secours aux habitants d'Agadir (périmètre municipal et zone périphérique)

Le dahir du 17 janvier 1961 relatif aux conditions dans lesquelles seront secourues les victimes du séisme d'Agadir distingue les dommages mobiliers des dommages immobiliers.

En ce qui concerne les dommages mobiliers, chaque chef de foyer perçoit un secours forfaitaire de mille (1000) dirhams.

Chaque chef de foyer perçoit un secours forfaitaire de mille (1 000) dirhams.

Au 15 juillet 1961, il avait été payé 2 100 indemnités représentant une somme de 2 100 000 dirhams.

Cette indemnité mobilière est versée sur présentation de la carte de sinistré et après établissement d'une carte de contrôle. Mais jusqu'ici, seuls les chargés de famille des quartiers de Founti, Yachech, de la Kasbah et de Talborjt ont été indemnisés.

Très prochainement seront indemnisés 3 000 sinistrés supplémentaires.

B. Secours aux habitants sinistrés de la montagne

Un deuxième dahir du 17 janvier 1961 a fixé les conditions de secours aux sinistrés des agglomérations de la montagne. Ce secours, qui ne vise que les dommages immobiliers, est de 500, 250 ou 200 dirhams, selon que le pourcentage de destruction de l'immeuble est de 100%, de 50% ou inférieur à 50%.

Au 15 juillet 1961 il avait été payé :

- à Immouzer des Ida ou Tanant : 152 650 DH, en faveur de 664 sinistrés,
- à Ksima-Mesguina : 582 400 DH, en faveur de 2 107 sinistrés.

L'indemnité est versée au vu d'une attestation administrative de l'autorité locale fixant le degré du sinistre.

X. — LES TRAVAUX DE RECASEMENT ET DE RECONSTRUCTION MENÉS PAR LES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

La multiplicité et l'importance des tâches qui, dans le domaine du ravitaillement de la population, de la reconnaissance et de la dévolution des biens mobiliers ainsi que dans la coordination des activités des Oeuvres nationales et étrangères incombaient au gouvernement provincial, ne doit pas faire perdre de vue que l'objectif primordial fixé par les directives de feu S.M. Mohammed V et du Prince Héritier résidait essentiellement dans le recasement des sinistrés, dans la reconstitution et la remise en fonctionnement des services administratifs et dans la reconstruction, au moins dans sa phase provisoire.

Parmi les tâches d'urgence qui étaient ainsi à entreprendre, la mission confiée aux services techniques du Ministère des Travaux Publics apparaissait particulièrement lourde. Dès le début, les fonctionnaires et agents des Travaux Publics s'efforcèrent, en effet, de guider les équipes chargées de dégager les survivants, enfouis sous les décombres des bâtiments sinistrés, et de coordonner la mise en œuvre du matériel, acheminé de tous les points du Maroc vers Agadir, pour sauver les vies humaines qui pouvaient encore l'être à cette époque.

Dans un deuxième temps, le Ministère des Travaux Publics se préoccupait de la remise en service du port, condition indispensable de la reprise de la vie économique de toute la province.

Il devait entreprendre parallèlement le recasement des administrations, celui des sinistrés et des agents des services publics et aborder alors les problèmes techniques posés par la reconstruction proprement dite. Ce sont ces différentes opérations que nous allons passer successivement en revue.

**

La remise en état des installations portuaires posait l'un des problèmes les plus immédiats. Les dégâts aux installations fixes et au matériel avaient été estimée à plus de 5 millions de dirhams (photo 8).



Photo 8 — Vue générale du port d'Agadir et du boulevard Front de mer avant le séisme du 29/2/1960.

La plupart des bâtiments avaient été détruits, sauf ceux de la Douane, de l'Auxiliaire Maritime du Port d'Agadir et de l'Office chérifien d'exportation. Tous ces bâtiments étaient de construction moderne. Des dégâts importants étaient survenus à la halle au poisson et au frigorifique adjacent. En ce qui concerne les murs de quai, les premiers rapports avaient fait état d'un déplacement de 0,40 mètres environ des assises supérieures des blocs de quai. Après examen approfondi, il a été reconnu que, si le quai comportait bien des défauts d'alignement de cette importance, certains d'entre eux existaient avant le séisme du 29 février.

Les remblais, par contre, ont subi en arrière des murs de quai un affaissement général spectaculaire, atteignant 80 cm. Ce phénomène est sans doute dû à l'effondrement des voûtes qui avaient dû se former au moment de la construction de ces remblais, contre la face arrière des quais sur laquelle les matériaux choisis, très anguleux, avaient pris appuis. Il ne s'agit donc que d'un tassement donnant finalement une meilleure tenue à ces remblais pour l'avenir. Mais, cet effondrement a causé le bas-

culement de cinq grues, deux d'entre elles, s'abattant sur des hangars métalliques leur causant des dégâts considérables (photo 9).



Photo 9. Port d'Agadir
les lésardes dans la terre pleine.

La remise en état des installations fut entreprise dès le mois de mars 1960 dans le but de relancer le plus rapidement possible l'activité économique de la province.

En avril 1961, les travaux suivants avaient été réalisés :

- Construction d'une halle aux poissons provisoire de 700 m² en charpente métallique DEXION.
- Remise en état des routes d'accès, des quais et des terre-pleins.
- Remise en service de 2 grues détériorées.
- Mise en service de 2 grues neuves Stothert et Pitt et de 2 grues automobiles RAPIER.
- Réparations des magasins des quais Nord et Sud.
- Réalisation de nouvelles surfaces couvertes (4 marquises démontables).
- Réparation des voies de roulement des grues, des marquises, du ponton-mature, du réseau d'électricité, d'eau et d'égouts.
- Déblaiement des bâtiments détruits et de l'enceinte portuaire.

D'autres travaux ont été mis en chantier ou à l'étude. Tels sont :

- 1^o La modification du nouveau plan de masse du port dont le projet fut définitivement approuvé par le Ministère des Travaux Publics au début de 1961.

2^o Réparation de la grande halle aux poissons dont l'étude se poursuit actuellement en collaboration avec la SOCOTEC et l'O.T.M. en travaux préliminaires de reconnaissance des dégâts (débardage, expertise, etc...) sont achevés.

3^o L'installation d'un entrepôt frigorifique pour lequel devait être réalisée une première tranche correspondant à une capacité de stockage de 600 tonnes d'agrumes réfrigérés.

4^o La réparation de la cale de halage dont l'étude est terminée, la remise des offres des Entreprises étant intervenue avant la fin du mois de juin.

5^o Les dragages destinés à éviter l'ensablement du chenal d'accès. Une drague YPERLEE, plus puissante que l'ancienne drague DUBREUIL, a été mise en place le 15 avril et a pu déjà redresser la situation consécutive à l'arrêt de ces dragages pendant l'année 1960.

6^o Construction d'un local pour les canotiers conformément aux dispositions du nouveau plan de masse.

7^o Construction de locaux pour armateurs en remplacement des locaux qui ont été démolis par le séisme.

8^o Construction 8 500 m² de magasins métalliques venant occuper les terre-pleins du port.

9^o Constructions des ateliers de l'A.M.P.A. et des Travaux Publics, ces ateliers devant remplacer les ateliers qui existaient avant le séisme et qui ont été démolis. Les dispositions du nouveau plan de masse prévoient le regroupement de ces activités dans des ateliers de conception moderne.

10^o La réparation et le renforcement du réseau d'électrification du port.

Dans le domaine des services publics de distribution de l'eau et de l'électricité, le Ministère des Travaux Publics et la Régie des Exploitations Industrielles avaient fait procéder, immédiatement après le séisme, à la remise en état de la station de pompage des dunes, relativement peu endommagée ainsi qu'à la vérification du réservoir et à la remise en état du réseau de distribution, l'alimentation du port et d'Anza étant assurée par une conduite provisoire.

Parallèlement, l'Energie Electrique du Maroc avait procédé à la remise en service de son usine thermique 24 heures après le séisme et les lignes principales d'alimentation avaient été rétablies.

L'un des premiers problèmes qu'eut à résoudre le service provincial des Travaux Publics fut celui du **recasement des services administratifs** dont le rétablissement s'avérait impératif et, pour certains d'entre eux, prioritaire. Il fut décidé à cet effet de créer un îlot administratif formé d'un ensemble de bureaux provisoires groupés autour de l'ancien hôtel de ville (photo 10).

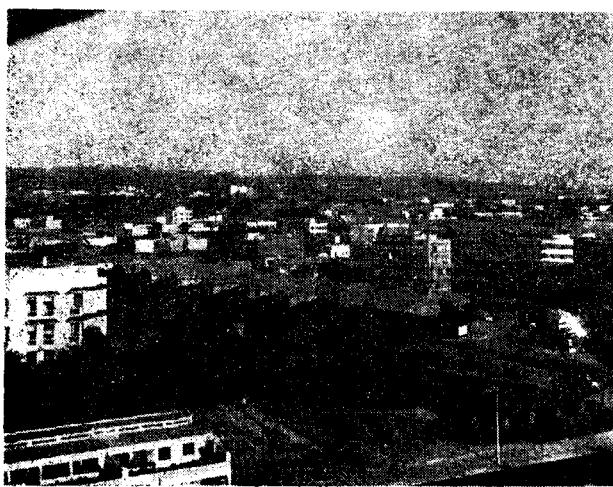


Photo 10. — Le rétablissement des services administratifs à Agadir
La cité administrative.

Un premier programme, composé de 12 blocs de 270 m² chacun et achevé depuis le début de l'année 1960, a déjà permis de recaser toutes les administrations provinciales et municipales.

En outre, plus de 100 bureaux, constitués par des baraquements du type Dallas, ont été montées pour les besoins de la Police, des Travaux Publics, de la Marine marchande, de la Gendarmerie et de l'Office National des Transports — 120 chalets de même type avaient été également montés pour servir de classes et de bureaux à la rentrée scolaire d'octobre 1960.

Cette reconstitution des services administratifs entraînait l'obligation de loger parallèlement les fonctionnaires responsables, d'où la mise sur pied d'un vaste programme de **logements administratifs** qui fut réalisé dans les conditions suivantes (photo 11) :

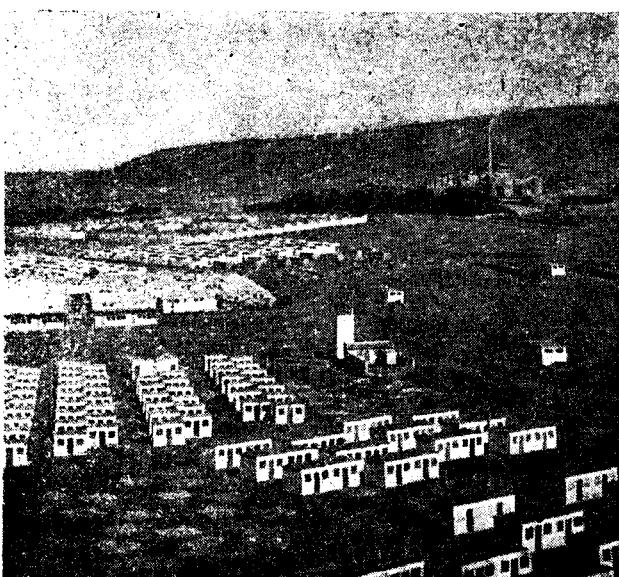


Photo 11. — La cité des Armes à Agadir.

a) Cadres supérieurs (Cité des Dunes)

- 70 logements de 3 pièces M.A.C.O.
- 35 logements de 2 pièces CARRERES
- 10 logements de 4 pièces DIMATIT
- 10 logements de 5 pièces DIMATIT
- aménagement et embellissement du lotissement.

Ce programme a été intégralement réalisé, les derniers chalets DIMATIT ayant été livrés à la fin du mois de mars 1961.

b) Cadres moyens

Un programme de logements Dallas à la Cité du Quartier Industriel avait été arrêté avant celui des cadres supérieurs. En avril 1961, 150 logements avaient été attribués et 150 étaient en cours de finition. Une partie de ce programme a été retardée par la nécessité de livrer en piroiré les chalets Dallas destinés aux établissements scolaires provisoires ; l'ensemble de ces logements est, à l'heure actuelle, en cours de finition.

**

Mais le plus gros problème à résoudre, sur le plan du relogement, était celui du **recasement des sinistrés non fonctionnaires**. Un programme fut mis sur pied au milieu de l'année 1960 qui comportait 4 parties :

a) la réparation des blocs de la Cité ouvrière du Quartier industriel et d'Anza. En avril 1961, 1 400 immeubles du Quartier Industriel, 40 d'Aghesdis et 420 d'Anza avaient été remis en état d'habitabilité (photo 12).



Photo 12. — Cité provisoire du quartier industriel sud d'Agadir.

b) la création d'une Cité d'urgence au Quartier Industriel. Cette Cité comprendra, outre l'équipe-

ment de voirie (eau et égouts) actuellement en cours, 524 logements définitifs du type de l'habitat économique dont une première tranche, portant sur 60 immeubles à rez-de-chaussée et 24 maisons à étage, a été attribuée en mai 1961. Les autres blocs seront livrables par tranches. Une mosquée est en cours de construction. L'éclairage public est achevé et le Centre commercial est en cours de travaux.

c) la création de Cités provisoires de recasement des sinistrés suivant un programme qui comprend 2 000 logements se répartissant à raison de 600 logements à Anza et 1 400 au Quartier Industriel et dont l'équipement en eau, égouts et électricité est entièrement achevé. Cette partie du programme a été achevée en mai 1961 (photo 13).



Photo 13. — Le recasement des sinistrés d'Agadir cité d'Anza.

d) la réalisation de souks provisoires, l'un au Quartier Industriel, avec 120 boutiques, un autre à Anza avec 60 boutiques ainsi que la réalisation de boutiques à la Cité de recasement du Quartier Industriel et au Centre Commercial de l'Avenue Jules Cambon. Cette partie du programme est également achevée.

**

L'ensemble des travaux entrepris par les services provinciaux des Travaux Publics représentent, de la part de l'Etat, un effort de financement considérable, de l'ordre de **15 millions de dirhams** en 1960 (dont 3 pour le déblaiement, 3 pour les logements et 2 pour le port) et de **33,4 millions de dirhams** en 1961, (dont 6 pour le déblaiement, 5,1 pour le port, 17,3 pour le logement). Aux crédits de 1961 sont venus en outre s'ajouter 1,2 millions de dirhams de possibilités d'engagement sur l'exercice 1962.

Ainsi les services de l'Etat auront engagé 50 millions de dirhams au 31 décembre 1961, ce qui correspond à un effort de financement extraordinaire.

XI. — CONCLUSIONS

La reconstruction d'Agadir va entrer prochainement dans une phase décisive ; mais pour assurer les bases de cette reconstruction, il fallait d'abord organiser les premiers secours, ravitailler, habiller et loger les sinistrés et ce fut l'œuvre des F.A.R. d'abord, du gouvernement provincial ensuite, qui, sans cesse, eurent à diriger et à coordonner l'action des administrations et celle des organismes privés, d'où l'énormité de la tâche accomplie dans ce domaine.

Agadir — rappelons-le — ne pouvait être rayé de la carte du Maroc. Les conditions géographiques de son arrière pays font, en effet, que toute une région fertile et en pleine expansion, le Souss et l'Anti-Atlas, où vivent 650 000 habitants, n'a d'autres débouchés que la ville et le port d'Agadir, véritable pôle d'attraction du Souss.

La vitalité de cette région s'affirme de plus en plus et, s'il était besoin d'une preuve de cette vitalité, ne la trouverait-on pas dans le fait que la campagne d'agrumes de l'hiver 1959-1960 a dépassé toutes les prévisions, malgré l'interruption du trafic du port pendant plus d'un mois, malgré les difficultés de son exploitation actuelle ?

Il n'est pas d'épreuve qui ne puisse être surmontée par le courage, par la volonté de redressement et surtout par la solidarité humaine.

Or ce courage et cette volonté de redressement ont marqué, jusqu'ici, l'œuvre de tous les services administratifs, coordonnés par le gouvernement provincial.

La solidarité des organisations internationales ne nous a pas fait défaut ; mais il fallait l'orienter, la canaliser, la coordonner en un mot. Nous pouvons ainsi envisager l'avenir avec confiance.

Dans la grande œuvre d'intérêt national que sera la résurrection d'Agadir, les premières pierres que feu S.M. le Roi Mohammed V avait posées le 30 juin 1960, lors de sa dernière visite, n'ont pas été seulement le signe tangible du démarrage de la reconstruction. Elles ont été aussi un acte de foi dans l'avenir ; elles symbolisent notre volonté de faire face, avec courage et détermination, aux épreuves et aux difficultés de toute nature.

Agadir renaîtra de ses ruines. Le travail accompli pour la mise en chantier et le démarrage de cette renaissance méritait, je pense, d'être rappelé, d'être retracé, 18 mois après une catastrophe sans précédent dans l'histoire du Maroc.

L'action du gouvernement provincial d'Agadir va permettre ainsi à la reconstruction proprement dite d'entrer dans une phase décisive. Agadir, cité nouvelle, œuvre de foi et de confiance dans les destinées du pays, est désormais en plein essor.

